

# Ville de Castillon-la-Bataille

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Séance du 27 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 17 | ABSENTS EXCUSÉS 06 | VOTANTS 17

**OBJET : N° L 25-10/04-55/AG CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE –  
ITINERAIRE CYCLABLE V91**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 octobre 2025 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents :** Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Séverine DECROCK, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU, Sylvie BRIZ-DEU.

**Etaient absents excusés :** Josiane ROCHE, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Quentin CHIQUET FERCHAUD.

*Le scrutin a eu lieu, Sylvie LAFAGE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

M le Maire rappelle que la Véloroute V91 est un projet ambitieux de voie cyclable qui s'étend sur environ 300 à 350 km le long de la vallée de la Dordogne, depuis Lacave (Lot) jusqu'à l'estuaire de la Gironde, en traversant les départements du Lot, de la Dordogne et de la Gironde.

M le Maire indique que le schéma régional des véloroutes de Nouvelle-Aquitaine estime que la fréquentation de la V91 sera de 10 000 à 25 000 usagers par an, ce qui pourrait générer de l'ordre de 25 000 à 50 000 euros de retombées économiques par kilomètre. Il précise que ces chiffres incluent les dépenses directes des cyclotouristes ainsi que les effets indirects sur l'emploi local et l'attractivité des territoires.

M le Maire indique que le tourisme à vélo contribue à la diversification de l'économie touristique et à la valorisation des zones rurales, sans nécessiter d'infrastructures lourdes.

M le Maire précise que la convention soumise à l'examen du Conseil Municipal ne comporte pas d'obligation particulière à la charge de la commune, qui doit simplement autoriser l'implantation de panneaux et assurer l'entretien des voies communales par lesquelles passe l'itinéraire cyclable.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lui permettre de signer la convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- APPROUVE la convention avec le Conseil Départemental de la Gironde**

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20251027-L25100455AG-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2025  
Date de réception préfecture : 29/10/2025

# Ville de Castillon-la-Bataille

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Séance du 27 octobre 2025

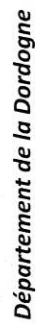
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette convention.

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Le 27 octobre 2025  
**Le Maire, Jacques BREILLAT**





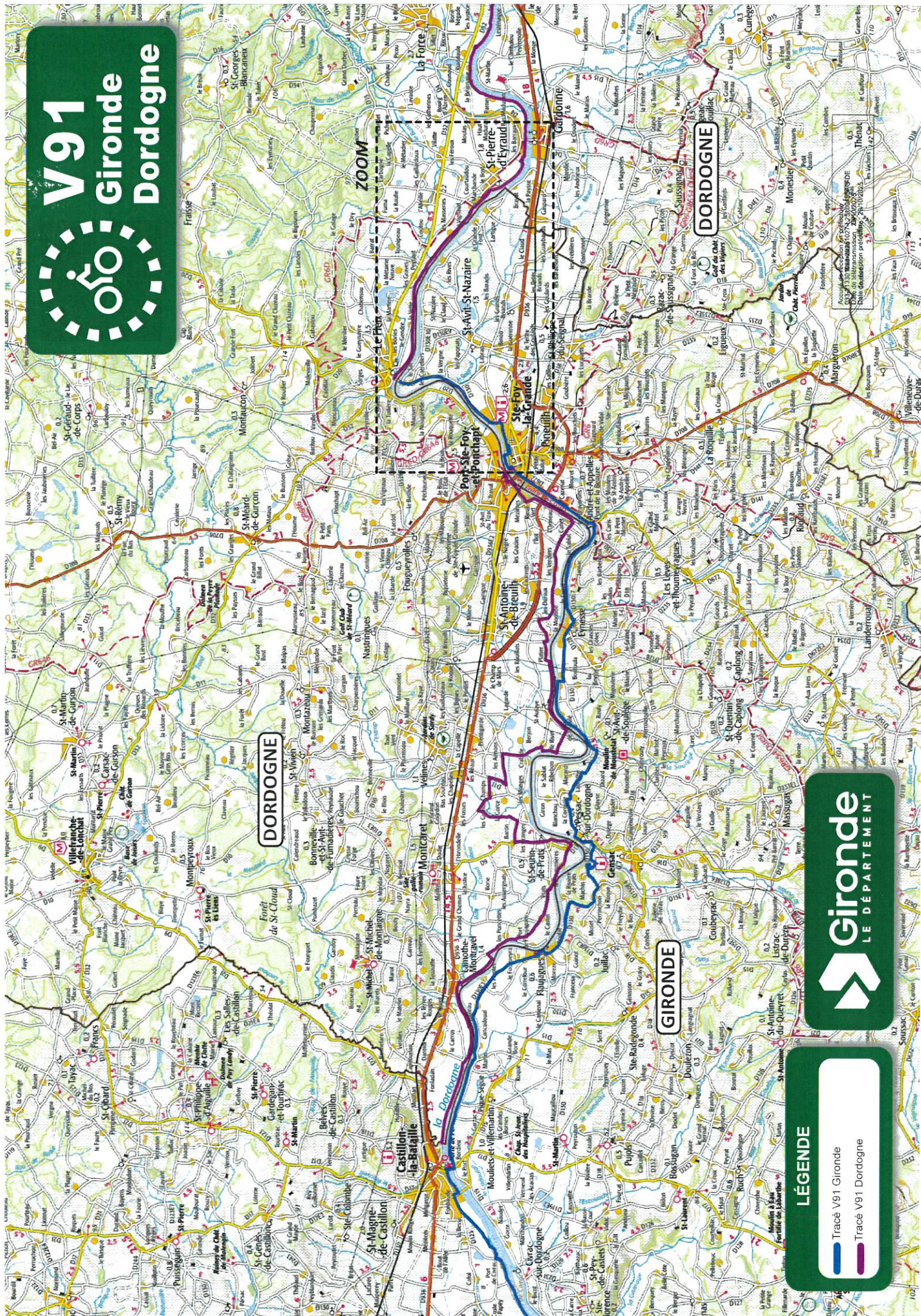


Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20251027-1.25100455AG-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2025  
Date de réception préfecture : 29/10/2025



# V91

## Gironde Dordogne



### LÉGENDE

Tracé V91 Gironde



Tracé V91 Dordogne



## Gironde

LE DÉPARTEMENT

### DORDOGNE

### GIRONDE

Accueil des associations et personnes handicapées  
Date de mise à jour : 2010/02/03  
Date de mise à jour : 2010/02/03